

Réduction de préavis en cas de démission

Par **Basile49**, le **28/04/2017** à **11:29**

Bonjour, je suis salariée d'une entreprise allemande avec un contrat allemand mais employée en France (travail à domicile). Mon salaire est versé en France et c'est en France que je cotise. En tant que Directrice commerciale, j'ai un préavis très long de 6 mois fin de semestre, donc 6 mois minimum jusqu'à 1 an en fonction de la période...

Je souhaiterais aujourd'hui changer de travail mais comment postuler à un nouveau poste dans ces conditions? En général, les nouveaux postes sont à pourvoir dans les 3 ou 4 mois maximum.

Je voudrais donc savoir si j'ai un recours possible pour diminuer ce préavis. Ou que risquerais-je en cas d'abandon de poste pour pouvoir commencer un nouvel emploi avant la fin de cette période de préavis?

Merci d'avance.

L. Métreau

Par **P.M.**, le **28/04/2017** à **12:42**

Bonjour,

Si vous êtes sous contrat de droit allemand, il vaudrait mieux chercher des réponses sur un forum de ce cru mais ce serait à voir si vous ne pourriez pas revendiquer l'application du droit français...